



Indu de la CAF sans justifier

Par **raphangelo**, le **04/08/2021** à **15:49**

Je suis allocataire à la CAF des Yvelines et en 2020 j'ai été contrôlé parceque que je n'avais pas de droit aux allocations simplement parceque J'avais soit disant déclaré lors de ma demande être en longue maladie (diabétique) qui n'est soit disant pas reconnu par la CAF comme MLD alors que le ministère de la santé ainsi que la CPAM la reconnaissent j'ai fait appel au médiateur de la CAF qui a reconnu l'erreur de la CAF et donc fait appel à la CRA qui a effacé toutes mes dettes mais un imbroglios d'indus prélevés et effacés ne correspondait pas j'ai donc laissé passer puisque tout était effacé mais en fin 2020 je me suis retrouvé en chômage partiel dérogatoire cause COVID-19 jusqu'à ce jour et mes allocations non pas changées sachant qu'une décote de-25%devait être attribuée au personnes subissent ces désagréments et rien n'était fait j'ai donc réclamé et comme par hasard un contrôle de mes revenus à la CAF à été ordonné sur mon compte et aussitôt reprises d'indus sans justifier pour quelle raison j'ai beau contester courrier mails rien n'y fait je me suis même adressé au secrétariat de Monsieur Olivier VERAN qui avait déjà contacté le médiateur la première fois et dont actuellement j'attends de ses nouvelles.

Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît

Cordialement xxxxxxxxxx

I

Par **P.M.**, le **04/08/2021** à **16:30**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une des associations des usagers de la CAF dont vous pourriez trouver les coordonnées par votre moteur de recherche internet...